

Le CISSS des Laurentides augmente ses tarifs de stationnement

«Par soucis d'équité», le Centre intégré de Santé et de Services sociaux (CISSS) des Laurentides a décidé d'«harmoniser» les frais de stationnement de l'ensemble des établissements de santé sous sa gouverne au début du mois d'avril 2017.

ALEXANDRE DUBÉ , JOURNALISTE

9 MAI 2017



Lors de la fusion des centres de santé et de services sociaux (CSSS) sous l'égide du CISSS des Laurentides il y a deux ans, la direction «s'est rendue compte qu'à travers les anciens établissements, il y avait toutes sortes de façon de tarifier les stationnements qui étaient différentes».

Par exemple, l'agente d'information du CISSS, Myriam Sabourin, souligne que les établissements de la MRC des Pays-d'en-Haut faisaient partie «des rares établissements des Laurentides», voire même du Québec, «qui n'avait pas encore de tarification pour le stationnement de la clientèle» alors qu'«où qu'on aille dans les établissements de santé maintenant, il y a de la tarification». En

ce sens, «c'était absolument essentiel [pour le CISSS], par soucis d'équité, qu'il y ait des tarifs de stationnement pour tout le monde».

Mme Sabourin soutient que l'harmonisation de la tarification «ne veut pas dire mettre le même coût partout» et que le CISSS «a tenu compte de la gamme de services qui étaient offerts, de la grosseur du parc de stationnement qui est offert dans chaque établissement, de la capacité de payer de la population» pour fixer sa nouvelle grille tarifaire.

UNE AUGMENTATION POUR LES USAGERS...

Auparavant, les patients fréquentant les établissements de santé de la MRC d'Antoine-Labelle n'avaient pas à payer pour le stationnement s'ils restaient moins d'une demi-heure et ils devaient défrayer 3\$ pour un séjour variant de 30 minutes à 24 heures.

Depuis le 1er avril, ils n'ont toujours pas à payer pour une utilisation du stationnement de 30 minutes et moins. Cependant, ceux-ci doivent maintenant déboursier 3\$ pour un séjour de 31 à 120 minutes, 4\$ pour 121 à 240 minutes et 5\$ pour une journée complète.

ET POUR LES EMPLOYÉS

Les patients ne sont pas les seuls à voir leur facture grimper dans cette nouvelle grille tarifaire: les employés du CISSS paieront dorénavant leur stationnement 1\$ par jour de travail jusqu'à concurrence de 10\$ par période de paye plutôt que 0,80\$.

De plus, «la tarification est faite à partir de la feuille de présence de l'employé, donc en fonction de ses heures travaillées», et non pas en fonction de l'utilisation du stationnement. Ainsi, un employé qui déciderait une journée de se rendre au travail à vélo verrait tout de même 1\$ être retiré de sa paye.

«Toutefois, si une personne veut venir travailler à vélo pendant un été complet, elle peut se désister des frais de stationnement en remplissant le formulaire à cet effet» pour une période minimale de désistement de huit semaines consécutives, ajoute Myriam Sabourin.

Marie-Ève Meilleur, répondante politique de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), note que les employés «travaillent en général 10 jours par période de deux semaines» et que ceux-ci «vont payer le 10\$ de toute façon».

L'APTS DÉNONCE LA HAUSSE

Mme Meilleur considère que «de transmettre la facture des frais qu'encourt l'entretien des stationnements à la population, c'est inacceptable». L'APTS demande donc au CISSS des Laurentides «de regarder s'il y aurait des possibilités de diminuer les frais pour les personnes qui ne sont pas capable de les défrayer».

Myriam Sabourin concède que la hausse des tarifs «peut représenter une pression financière» pour les patients à faible revenus qui visitent un établissement «plusieurs fois dans une courte période», mais elle souligne que le CISSS «n'a aucun moyen de connaître le revenu de la personne qui passe une barrière de stationnement».

Elle mentionne néanmoins que «la clientèle vulnérable sur laquelle [le CISSS] s'est penché sont les grands utilisateurs des services, ceux qui doivent revenir deux, trois ou quatre fois par semaine». Ces grands utilisateurs auront droit à un tarif préférentiel de 2\$/jour ou encore de 60\$/mois, dépendamment de leur fréquence de visite.

LA CSN MET LE CISSS EN DEMEURE

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux – CSN dénonce également la décision du CISSS des Laurentides «d'imposer sans autorisation le tarif de stationnement directement sur la paie du personnel du CISSS des Laurentides».

Le syndicat a fait parvenir une mise en demeure au président du conseil d'administration et au PDG du CISSS «pour que cesse immédiatement cette pratique». C

«Pour nous, notre budget doit entièrement être dépensé pour les soins et les services qui sont donnés à la population, pas pour entretenir un stationnement.» - Myriam Sabourin, agente d'information du CISSS

«Ce n'est plus le principe "j'utilise, je paye", c'est le principe "je suis à l'horaire, je paye".» - Marie-Ève Meilleur, répondante politique de l'APTS

Bilan des résultats du sondage				
Organismes	Nombre de bénévoles	Moyenne d'âge	Bénévoles de - de 30 ans	Heures de bénévolat
Albatros Mont-Laurier	20	50	1	3 800
CAB Léonie-Bélanger	110	68	13	20 508
CDCHL	4	21	4	160
Centre collégial de Mont-Laurier	70	20	50	800
Club de motoneige Nord de la Lièvre inc.	12	65	0	1 906
Élan-CALACS	11	40	3	965
Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier	16	45	4	800
Maison des jeunes de Mont-Laurier	200	35	125	500
Manne du Jour	36	40	10	9 202
Muni-Spec Mont-Laurier	40	40	10	1 000
Parc régional Montagne du Diable	30	45	10	500
Passe-R-Elle	40	60	4	160
SHGHL	40	60	0	3 000
Société Saint-Vincent de Paul	45	76	1	14 000
Table de concertation en sécurité alimentaire	67	50	20	1 400
TACAL	18	60	0	1 000

«Tu ne peux pas "botcher" en médecine, tu dois prendre ton temps pour bien faire les choses» - Dr Jean-Lévy Paquette

«Pourquoi le conseil d'administration [du CISSS] a-t-il autorisé le fait que les employé-es n'utilisant pas le stationnement doivent le payer? [...] Nous leur

demandons donc de rectifier cette pratique d'ici 10 jours, sans quoi des mesures juridiques seront prises pour la faire cesser.» - Dominic Presseault, porte-parole de la CSN des Laurentides